

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

PROCEDURE DE MODIFICATION N° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Relative à l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AUa à vocation d'Habitat des secteurs de l'Hommée, du Verger et de la Sorinerie (Malacor)

Par arrêté municipal 2024-06-012, en date du 5 juin 2024, Monsieur le Maire a prescrit les modalités d'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la ville, portant sur l'ouverture à l'urbanisation de 3 zones 2AU à vocation d'habitat sur les secteurs de l'Hommée, du Verger et de la Sorinerie (Malacor).

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

Modifier le zonage zones 2AUa (règlement graphique), modifier une partie du règlement écrit, ajouter les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) précisant les principes d'aménagement en vue d'ouvrir à l'urbanisation les secteurs de l'Hommée, du Verger et de la Sorinerie (Malacor).

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le dossier d'enquête.

Par arrêté municipal n°2025-01-001 en date du 15 janvier 2025, une enquête publique est ouverte en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (siège de l'enquête) – 24, rue de l'Hôtel de ville – pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 7 février 2025 à 9h00 au lundi 10 mars 2025 à 17h00 inclus.**

L'enquête a pour objectif d'informer et de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la modification n° 5 du PLU.

Par décision du Tribunal administratif de Nantes n° E24000203/44 en date du 25 novembre 2024, Madame Fabienne LEBEE, Ingénieur environnement Retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

La Commissaire enquêtrice est chargée de diriger l'enquête et de recevoir, en personne, lors de permanences en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (24, rue de l'Hôtel de ville – 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU)** les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **Vendredi 7 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 19 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Samedi 1^{er} mars 2025 de 9h00 à 12h00 ;**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique, en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU**, aux jours et heures d'ouverture des services au public (lundi 14h00-17h00, mardi à vendredi 9h00-12h00/14h00-17h00, samedi 9h00-12h00). Il est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5951>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5951@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5951> et donc visibles par tous.

Le dossier d'enquête publique comprend les délibérations et arrêtés relatifs à la présente modification, le dossier d'évaluation environnementale, le rapport de présentation de la modification n°5 (comprenant les éléments du règlement graphique modifié, du règlement écrit modifié et des OAP), les avis de la MRAE et des personnes publiques associées.

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- **Sur le registre « papier » déposé en mairie de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU ;**
- **Sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5951>**
- **Par courrier, à l'attention de Mme La Commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, en mairie de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU – 24, rue de l'Hôtel de ville – 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU**
- **Par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-5951@registre-dematerialise.fr Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte.**

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui dressera, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'elle remet à Monsieur le Maire de la commune de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.

La commissaire enquêtrice établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. Elle transmettra à Monsieur le Maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront publiés sur le site internet de la mairie de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (www.stphilbert.fr) et mis à la disposition du public en mairie de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la direction Aménagement de la ville de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU – 24, rue de l'Hôtel de ville – 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (mail : secretariatau@stphilbert.fr – Tél : 02 40 78 88 22).

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport du commissaire enquêteur, est le conseil municipal de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU.